SESSION 2019
Métropole - Réunion

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR AGRICOLE
E7-1 ÉPREUVE INTÉGRATIVE

Option : Développement et animation des territoires ruraux

Durée : 240 minutes

Matériel(s) et document(s) autorisé(s) : **Aucun**

Le sujet comporte 17 pages

SUJET

Situation

La communauté de communes du Carmausin-Ségala est située dans le département du Tarn (Occitanie). Elle regroupe 33 communes et compte 29 583 habitants (2014) avec une densité de 59 habitants au km^2. Elle fait partie du Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) de l'Albigeois-Bastides (ancien Pays), couvrant un territoire de 58 000 habitants en forme d'arc autour de l'aire urbaine d'Albi. L'une des missions du PETR est d'animer et de mettre en œuvre pour les collectivités le Plan Climat Énergie Territorial (PCET) du territoire, élaboré en 2009.

Le contexte

En 2018, le PETR élabore son nouveau plan Climat-Air-Énergie Territorial, un nouveau programme d'action en faveur de la transition énergétique pour les 6 ans à venir.
La communauté de communes du Carmausin-Ségala doit s'inscrire dans ce plan et s'est engagée à le décliner de manière opérationnelle. Elle s'est fixé l'objectif de devenir Territoire à Énergie Positive (TEPOS) à l'horizon 2050. Elle ambitionne ainsi de produire plus d'énergie que le territoire n'en consomme. Depuis de nombreuses années déjà, la transition énergétique est engagée sur le territoire, grâce à l'implication de nombreux acteurs. Pour pérenniser et accélérer cette dynamique, elle souhaite impliquer encore plus largement les acteurs du territoire : économiques, agricoles, sociaux mais aussi citoyens.

Votre mission

Vous êtes recruté(e) au service info-énergie de la communauté de communes. Votre chef de service vous demande de mettre en place des actions à destination des familles pour favoriser des déplacements responsables.

Consignes

1- Justifier la mise en place d'actions en faveur de la mobilité durable sur le territoire de la communauté de communes du Carmausin-Ségala.

2- Développer les étapes nécessaires à la mise en place d'une action en direction des familles.

3- Proposer une stratégie pour promouvoir votre action.

4- Présenter une action que la communauté de communes pourrait mettre en place en direction des entreprises.

Liste des documents

Document 1 : La Communauté de communes du Carmausin-Ségala, un territoire charnière
(source : https://www.anah.fr/fileadmin/programmes/Convention_081OPA015.pdf)

Document 2 : Localisation de la communauté de communes du Carmausin-Ségala
(source : http://www.side.developpement-durable.gouv.fr/EXPLOITATION/DRCENT/Infodoc/ged/viewportalpublished.ashx?eid=IFD_FICJOINT_0013746&search=)

Document 3 : Le pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) de l'Albigeois-Bastides
(source : https://www.pays-albigeois-bastides.fr/le-territoire)

Document 4 : Flux domicile-travail autour du Ségala Nord
(source : Direction Départementale des Territoires du Tarn)

Document 5 : Lieu de résidence des actifs ayant un emploi dans le territoire 2013
(source : Insee)

Document 6 : Taux des ménages disposant au moins d'une voiture
(source : Insee)

Document 7 : Le pôle Albigeois et le plan Climat-air-énergie territorial (PCAET)
(source : https://www.pays-albigeois-bastides.fr/le-plan-climat-air-energie-territorial-pcaet)

Document 8 : L'observatoire du climat
(source : https://www.observatoire-climat-energie.fr/climat/global/)

Document 9 : La loi sur la transition énergétique du 18 août 2015
(source : https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/loi-transition-energetique-croissance-verte)

Document 10 : L'association des centres sociaux du Segala-Tarnais
(source : www.cs-segalatarnais.org/famille/)

Document 11 : Le défi « Familles à énergie positive »
(source : www.familles-a-energie-positive.fr/)

Document 12 : Témoignage d'une famille à énergie positive
(source : https://www.thouars-communaute.fr/Fichiers/Quotidien/defi%20mobilite/Extrait_ITW_FAEP_THOUARS.pdf)

Document 13 : Des financements mobilisés pour le PCET du PETR
(source : https://www.territoires-energie-positive.fr/territoires/bonnes-pratiques/le-pole-albigeois-bastide-une-animation-tout-en-souplesse-et-adaptation)

Document 14 : Calendrier des événements du développement durable
(source : https://www.ateliersdurables.com/les-evenements-du-developpement-durable-2019/)

Document 15 : Le challenge de la mobilité
(source : https://www.challengedelamobilite.com/page/mode-d-emploi-etablissements.html)

Données et documents modifiés pour les nécessités du cas.

Grille d’évaluation

Capacités évaluées :

C10 – Mobiliser les acquis attendus du technicien supérieur en développement et animation des territoires ruraux pour faire face à une situation professionnelle

C10.4 – Répondre à une commande professionnelle

Questions	Critères	Barème
1) Justifier la mise en place d'actions en faveur de la mobilité durable sur le territoire de la Communauté de communes du Carmausin-Ségala.	Identification et analyse des éléments du contexte pour apprécier la pertinence du projet.	**/4**
2) Développer les étapes nécessaires à la mise en place d'une action en direction des familles.	Proposition d’une méthodologie de projet contextualisée.	**/8**
3) Proposer une stratégie pour promouvoir votre action.	Proposition d’une stratégie de communication pertinente et exhaustive.	**/4**
4) Présenter une action que la communauté de communes pourrait mettre en place en direction des entreprises.	Proposition d’une action adaptée à l’objectif visé et au contexte.	**/4**

DOCUMENT 1

La Communauté de communes du Carmausin-Ségala, un territoire charnière

La Communauté de Communes Carmausin-Ségala regroupe 33 communes du Nord du Département du Tarn. Elle fait partie du Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides qui lui-même est composé de 67 communes.
Ce territoire d'une superficie de 49 294 hectares accueille une population totale de 29 663 habitants (population recensement INSEE 2010).
La Communauté de Communes Carmausin-Ségala résulte de la fusion au 1er janvier 2013 de deux Communautés de Communes : la Communauté de Communes du Carmausin (créée le 1er janvier 2002 et regroupant 3 communes) et la Communauté de Communes du Ségala-Carmausin (créée le 19 mars 1993 et regroupant 30 communes).
Elle regroupe des communes avec des profils différents : communes urbaines comme Carmaux, Blaye-les - Mines, Saint-Benoît-de-Carmaux ou Cagnac-les-Mines et communes très rurales comme Jouqueviel, Le Ségur ou Crespin.
D'une manière globale le territoire en étude a gagné 3,42 % de population entre le recensement de 1999 et celui de 2010 : 981 habitants en plus mais une perte de population de 10 087 habitants en 42 ans (entre 1968 et 2010).
Le territoire en étude est donc un territoire qui a amorcé une reprise de son attractivité mais de manière très variable d'une commune à l'autre :

• 21 communes ont gagné de la population, dont Blaye-les-Mines, Gagnac-les-Mines et Le Garric,

• 3 communes se maintiennent (+ ou -1 % de variation) : Crespin, Mirandol-Bourgnounac et Monestiés.

Carmaux est également proche de la stabilité avec -1,13 % de variation de sa population.

• 8 communes perdent de la population.

Aujourd'hui certaines communes bénéficient d'axes routiers structurants les rendant particulièrement attractives pour de jeunes ménages à la recherche de loyers et de coûts de foncier plus avantageux que ceux rencontrés sur Albi.
Le développement du maillage routier reliant les communes du Carmausin à l'agglomération albigeoise, mais également au pôle voisin de Rodez et à la métropole toulousaine (doublement de la N 88 en prolongement de l'A68), rend le territoire attractif tant au niveau résidentiel qu'au niveau touristique avec la présence de plusieurs sites d'intérêt : village de Monestiés, village de Lagarde Viaur à Montirat, base de loisirs de la Roucarié, site de Cap'Découverte, musée du Verre et musée de la Mine, sentiers de randonnée pédestre et VTT…

Source : Extrait de la convention d'OPAH (opération programmée d'amélioration de l'habitat) de la communauté de communes du Carmaux-Ségala 2014-2017

https://www.anah.fr/fileadmin/programmes/Convention_081OPA015.pdf)

DOCUMENT 2

La communauté de communes du Carmausin-Ségala

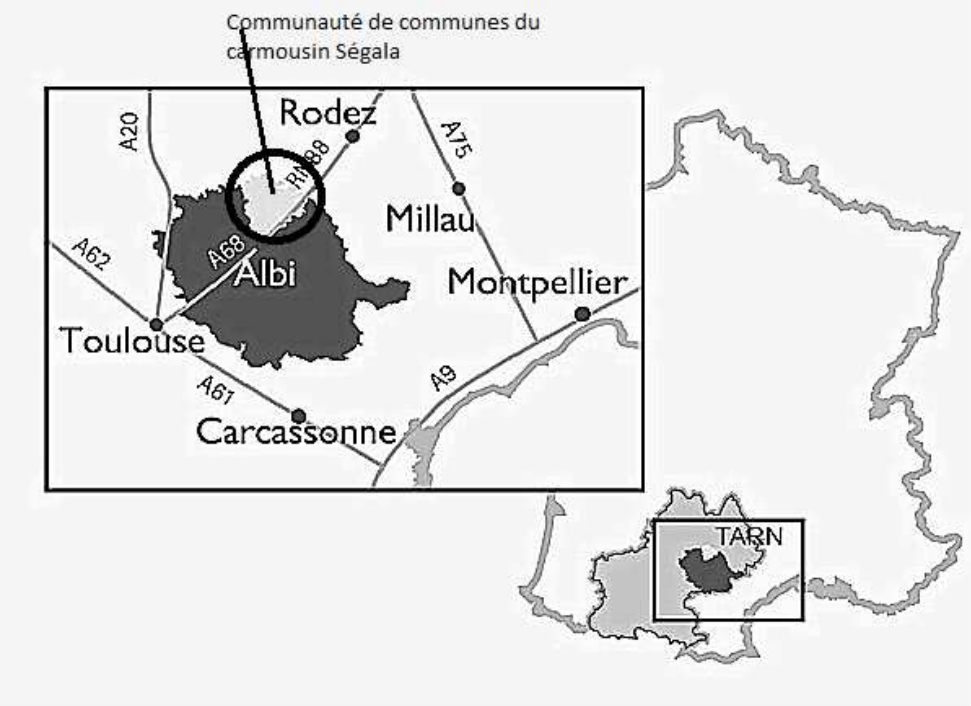

Superficie : 493 km² Densité : environ 60 hab/km² 2 communautés de communes 33 communes	
CC du Carmausin	
Blaye-les-Mines Carmaux	St Benoît-de-Carmaux
CC Ségala du Carmausin	
Almayrac Cagnac les Mines Combefa Crespin Le Garric Jouqueviel-Gabausse Labastide-Gabausse Laparrouquial Le Ségur Mailhoc Mirandol-Bourgnounac Monestiès Montauriol Milhavet Montirat	Moularès Pampelonne Rosières Salles Saint-Christophe Saint-Jean-de-Marcel Sainte-Croix Sainte-Gemme Taïx Tanus Tréban Trévien Valderiès Villeneuve-sur-Vère Virac

DOCUMENT 2 (suite)

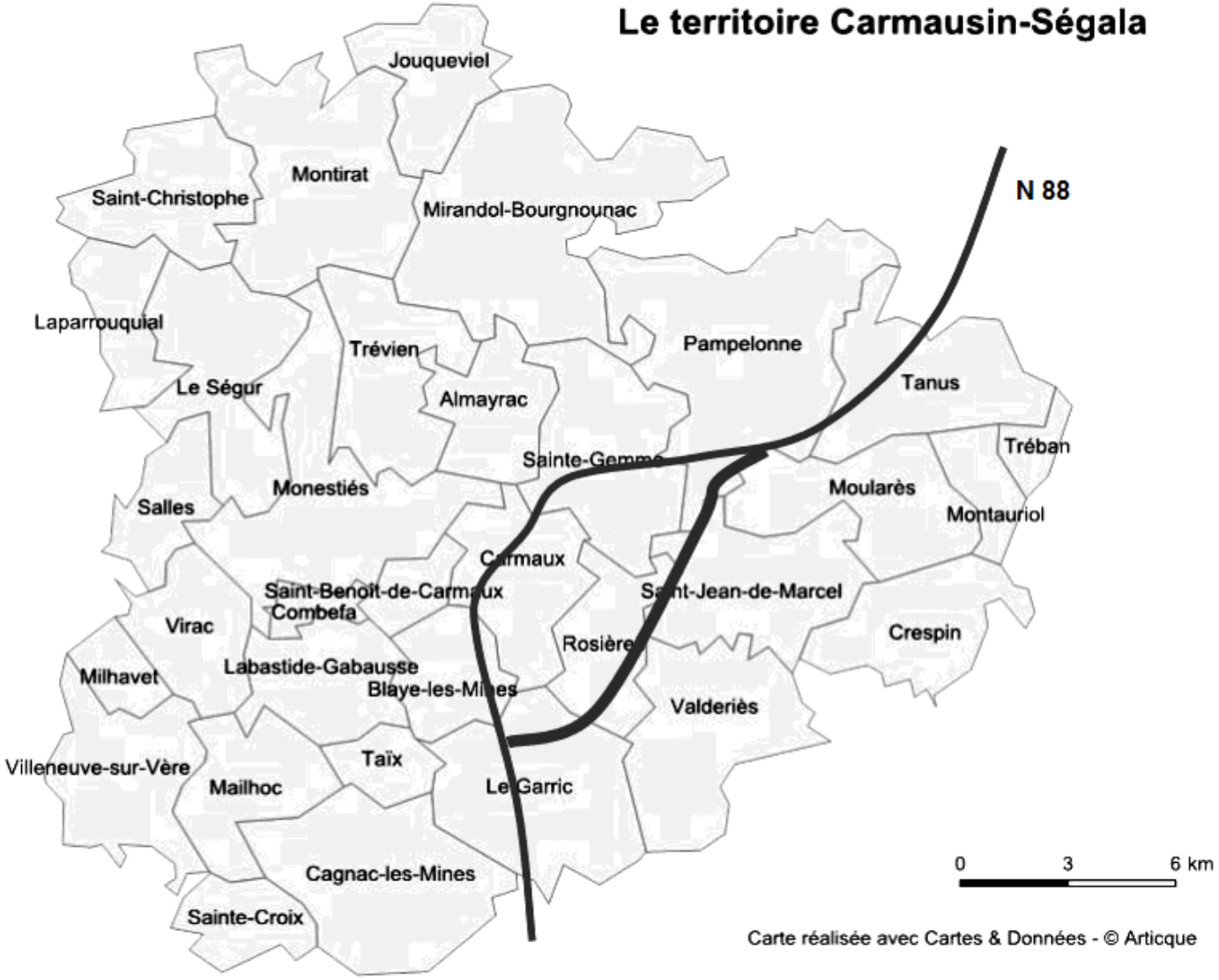

http://www.side.developpement-durable.gouv.fr/EXPLOITATION/DRCENT/Infodoc/ged/viewportalpublished.ashx?eid=IFD_FICJOINT_0013746&search=

DOCUMENT 3

Le pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) de l'Albigeois-Bastides

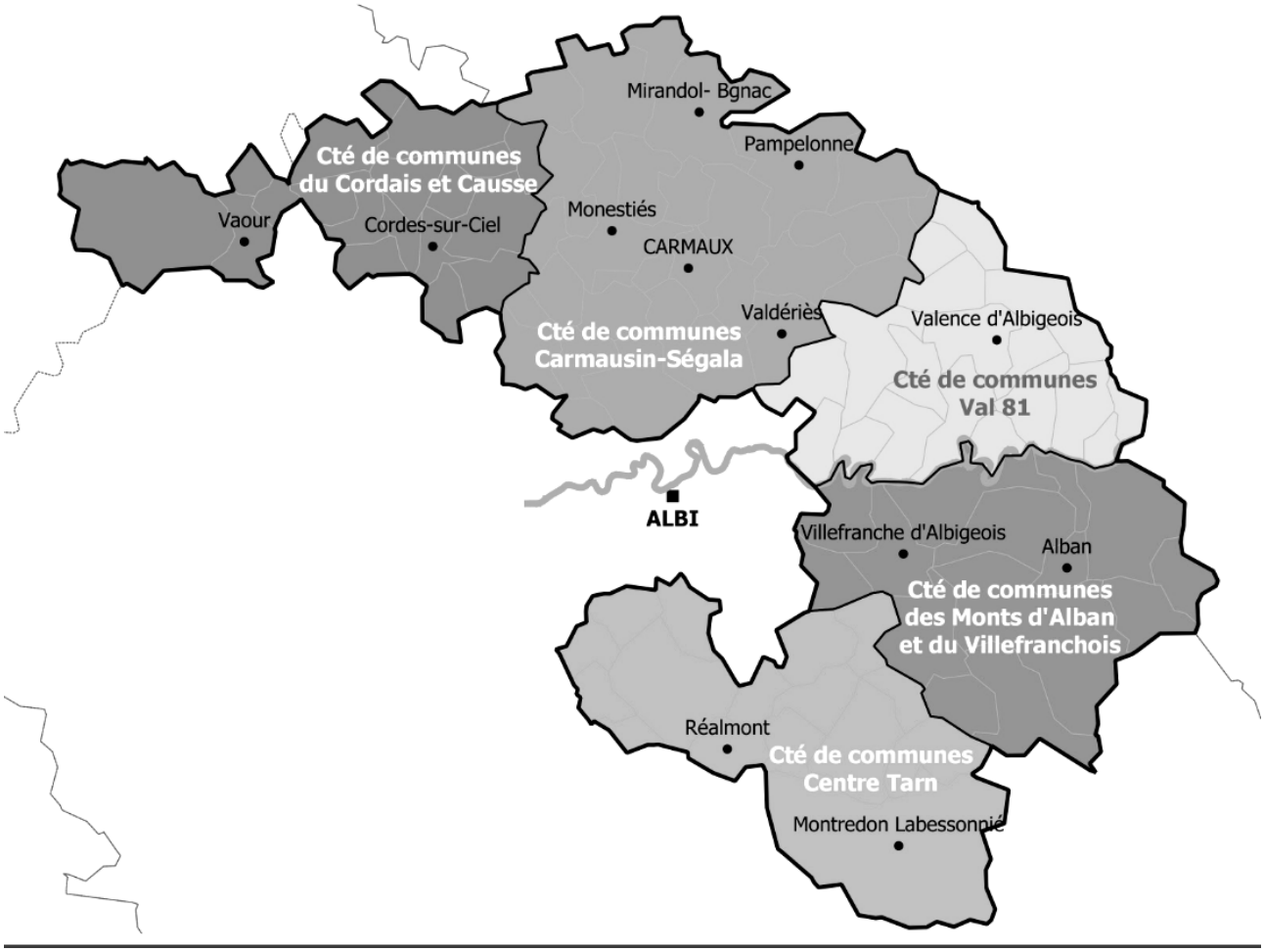

Source : https://www.pays-albigeois-bastides.fr/le-territoire)

DOCUMENT 4

Principaux flux domicile-travail autour du Ségala Nord

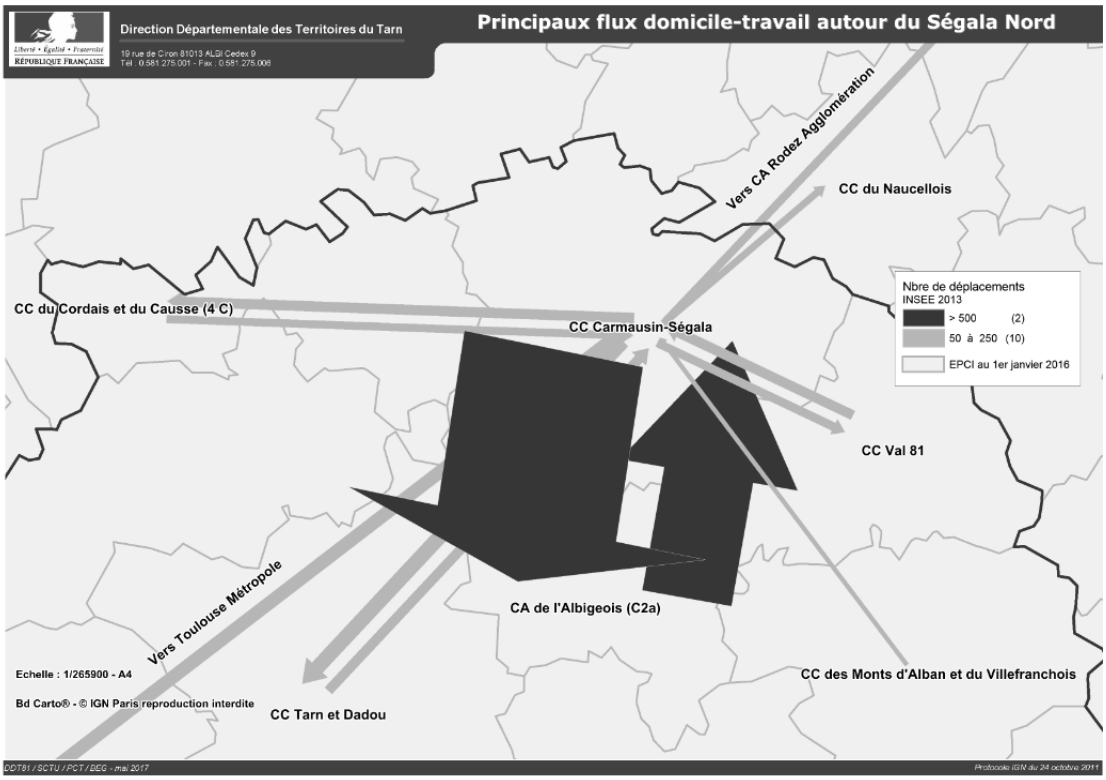

DOCUMENT 5

Lieu de résidence des actifs ayant un emploi dans le territoire en 2013

	Nombre d'actifs			
Lieu de résidence	**CC du Carmausin-Ségala**	**%**	**Tarn**	**%**
Commune de résidence	3 274	31,9 %	60 006	41,3 %
Autre commune du département de résidence	6 274	61,1 %	66 149	45,6 %
Autre département de la région de résidence	594	5,8%	16 328	11,2 %
Autre région en France métropolitaine	109	1,1 %	2 504	1,7 %
Autres (DOM, COM, étranger)	17	0,2 %	207	0,1 %

INSEE recensement de la population, 2013

DOCUMENT 6

Taux des ménages disposant au moins d'une voiture

France	80,90 %
CC du Carmausin Ségala	86,8

Source : Insee 2010

DOCUMENT 7

Le pôle Albigeois et le plan Climat-air-énergie territorial (PCAET)

En 2018, le Pôle souhaite élaborer un nouveau Plan Climat de façon concertée avec les 5 Communautés de communes et l'ensemble des acteurs du territoire. Ce nouveau programme, intitulé Plan Climat-Air-Énergie Territorial, doit nous permettre d'approfondir et mettre à jour l'état des lieux dressé en 2009, d'identifier une stratégie pour diminuer encore plus fortement nos consommations et atteindre l'autonomie énergétique en 2050, élaborer des programmes d'actions ambitieux pour atteindre ces objectifs.

Plan : Le PCAET est une démarche de planification, à la fois stratégique et opérationnelle. Il a vocation à mobiliser tous les acteurs économiques, sociaux et environnementaux et concerne tous les secteurs d'activité.

Climat : Le PCAET a pour objectifs :

- de réduire les émissions de gaz à effet de serre du territoire,
- d'adapter le territoire aux effets du changement climatique, afin d'en diminuer la vulnérabilité.

Air : Les sources de polluants atmosphériques sont, pour partie, semblables à celles qui génèrent les émissions de GES (en particulier les transports, l'agriculture, l'industrie, le résidentiel, le tertiaire). Dans le cas des GES, les impacts sont dits globaux tandis que pour les polluants atmosphériques ils sont dits locaux. Le changement climatique risque d'accentuer les problèmes de pollution atmosphérique (ex : ozone lors des épisodes de canicule).

Énergie : L'énergie est le principal levier d'action dans la lutte contre le changement climatique et la pollution de l'air avec 3 axes de travail : la sobriété énergétique, l'amélioration de l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables.

Territorial : Le plan climat-air-énergie s'applique à l'échelle d'un territoire. Le mot territoire ne s'interprète plus seulement comme échelon administratif mais aussi, et surtout, comme un périmètre géographique donné sur lequel tous les acteurs sont mobilisés et impliqués.

Lauréat de l'appel à projet de l'ADEME et de la Région «Territoires engagés dans une transition énergétique et écologique ambitieuse en Occitanie», le Pôle Territorial bénéficie d'un soutien financier et technique de l'ADEME, la DREAL Occitanie, La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée et l'Europe pour mener à bien ces 5 PCAET exemplaires et volontaristes. À ce titre, ses engagements sont de favoriser la concertation, travailler de manière collective, finaliser le projet de PCAET avant les échéances réglementaires.

Chaque communauté de communes sera dotée de son propre PCAET. La somme de ces 5 PCAET devant dessiner un projet global de développement visant l'autonomie énergétique à l'horizon 2050 sur l'ensemble du territoire Albigeois et Bastides.

Source : https://www.pays-albigeois-bastides.fr/le-plan-climat-air-energie-territorial-pcaet

DOCUMENT 8

L'observatoire du climat

Les chiffres pour 2017 sont publiés aujourd'hui et ils sont pour le moins préoccupants : sur 9 indicateurs du tableau de bord, 8 sont dans le rouge. Ces données chiffrées confirment qu'un sursaut est nécessaire !

OBSERVATOIRE CLIMAT-ÉNERGIE

Où en est la France ?

Climat | Emissions globales de gaz à effet de serre (GES) en France

Secteur d'activité
Global

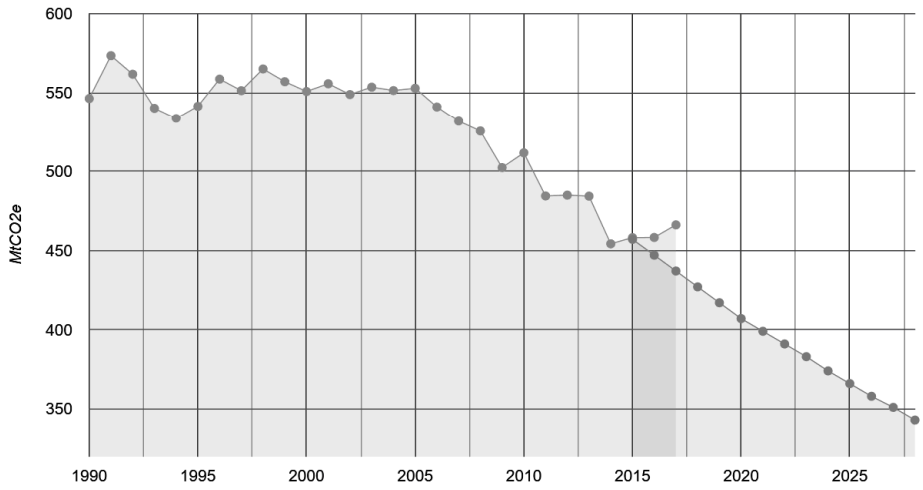

+6,7 %
par rapport à l'objectif 2017

Les chiffres

Transports	+10,6 %
Bâtiments	+22,7 %
Agriculture	+3.2 %
Industrie	-0,8 %
Production d'énergie	-1 %
Déchets	-12,5 %

466,1 MtCO2e
Emissions globales GES en 2017

437,0 MtCO2e
Objectif GES en 2017

Source: CITEPA (données provisoires)

Trois ans après le vote de la loi de transition énergétique, et alors que le nouveau ministre prépare la nouvelle feuille de route de la France sur le climat et l'énergie, un bilan s'impose. C'est l'objet de l'Observatoire Climat-Énergie : montrer, pour chaque indicateur climatique et énergétique, le respect ou non de l'objectif fixé pour 2017 et, le cas échéant, l'ampleur de l'écart. Il s'agit d'un outil s'appuyant sur les indicateurs officiels de la Stratégie nationale bas carbone.

Source : https://www.observatoire-climat-energie.fr/climat/global/

DOCUMENT 9

La loi sur la transition énergétique du 18 août 2015

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) publiée au Journal Officiel du 18 août 2015, ainsi que les plans d'action qui l'accompagnent visent à permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et à la préservation de l'environnement, ainsi que de renforcer son indépendance énergétique tout en offrant à ses entreprises et ses citoyens l'accès à l'énergie à un coût compétitif. […]

La LTECV rénove profondément les outils de gouvernance nationale et territoriale pour permettre une définition plus partagée des politiques et objectifs. Les moyens d'action des collectivités territoriales sont clarifiés et renforcés.

Elle prévoit l'élaboration d'une stratégie nationale bas carbone (SNBC), d'une programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) et de plusieurs autres outils nationaux, prenant en compte la SNBC et la PPE : on peut citer notamment la stratégie de développement de la mobilité propre, annexée à la PPE, le plan de réduction des émissions de polluants atmosphériques, la stratégie nationale de recherche énergétique, la stratégie nationale de mobilisation de la biomasse.

Au niveau local, la LTECV renforce le rôle des collectivités pour mobiliser leurs territoires et réaffirme le rôle de chef de file de la région dans le domaine de l'efficacité énergétique en complétant les schémas régionaux climat air énergie (SRCAE) par des plans régionaux d'efficacité énergétique. La loi prévoit en outre que les plans climat-air-énergie (PCAET) qui intègrent désormais la composante qualité de l'air, sont recentrés uniquement au niveau intercommunal, avec un objectif de couvrir tout le territoire.

Les mesures phares :

La LTECV couvre les différents domaines-clés de la transition énergétique et contient de nombreuses mesures :

- **De rénovation du parc de bâtiments existants**, notamment en profitant de la réalisation de travaux importants (réfection de toiture, ravalement de façade, aménagement de combles) pour améliorer significativement la performance énergétique ;
- **D'amélioration de la performance énergétique et environnementale des bâtiments neufs**, en prévoyant que les constructions publiques doivent être exemplaires, ou en visant la promotion des bâtiments à énergie positive ou à haute performance environnementale ;
- **De développement des transports propres**, notamment en fixant un objectif de 7 millions de points de recharge pour les voitures électriques en 2030, en imposant le renouvellement des flottes publiques par une proportion minimale de véhicules à faibles émissions, ou en permettant des mesures de restriction de la circulation dans les zones affectées par une mauvaise qualité de l'air ;
- **De lutte contre les gaspillages et de promotion de l'économie circulaire**, en particulier en visant le découplage progressif entre la croissance économique et la consommation de matières premières, en développant le tri à la source (notamment des déchets alimentaires et des déchets des entreprises) et les filières de recyclage et de valorisation (par exemple dans le secteur du bâtiment) ;
- **De développement des énergies renouvelables**, notamment en simplifiant les procédures, en modernisant la gestion des concessions hydroélectriques (regroupement par vallées, création de sociétés d'économie mixte, nouveaux investissements) et le dispositif de soutien aux énergies électriques matures (mise en place du complément de rémunération) ;
- **De renforcement de la sûreté nucléaire**, par exemple en augmentant la transparence vis-à-vis des commissions locales d'information, en renforçant les pouvoirs de contrôle et de sanction de l'ASN, ou en précisant le cadre réglementaire pour la poursuite de l'exploitation des installations nucléaires au-delà de 40 ans, leur mise à l'arrêt définitif et leur démantèlement ;
- **De simplification des procédures et de clarification du cadre de régulation**, avec la mise en place d'un nouveau mode de calcul des tarifs réglementés de vente d'électricité, de mesures pour garantir la compétitivité des entreprises fortement consommatrices d'énergie, ou la limitation des délais de recours, la clarification des responsabilités des opérateurs, et la facilitation des raccordements en zone littorale pour les installations de production d'énergie à base de sources renouvelables ;
- **De lutte contre la précarité énergétique**, en créant en particulier le chèque énergie pour aider les ménages disposant de revenus modestes à payer leur facture.

https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/loi-transition-energetique-croissance-verte

DOCUMENT 10

L'association des centres sociaux du Ségala-Tarnais

Centres sociaux du Ségala Tarnais

Une association pour et avec les habitants

ENFANCE | JEUNESSE | FAMILLE | SE RENCONTRER | MÉDIATHÈQUE LUDOTHÈQUE | BONS PLANS

EMPLOI FORMATION | MAISON DE SERVICES AU PUBLIC | BIEN VIEILLIR | NOTRE ASSOCIATION | OFFRES D'EMPLOI/STAGES

Recherche ...

BIENVENUE À L'ASSOCIATION DES CENTRES SOCIAUX DU SÉGALA TARNAIS

6, chemin de Musac
81350 Valdériès
05 63 56 55 88
accueil@cs-segalatarnais.org

Nous vous accueillons dans nos locaux :
Lundi 9h-12h
Mardi 9h-12h / 14h-18h (accueil téléphonique)
Mercredi 9h-12h / 14h-18h
Jeudi 9h-12h
Vendredi 9h-12h / 14h-19h

Famille

LE RENDEZ-VOUS DES PARENTS,
un temps de rencontre et d'échange !

Venez partager vos expériences et échanger autour de questions éducatives. Initié par un groupe de parents, ce rendez-vous s'articule autour de discussions entre parents avec ou sans professionnels, et d'animations conviviales à vivre en famille…

DÉFI FAMILLE ALIMENTATION

De la ferme, en passant par les stands du matché ou les rayons du supermarché, des plats tout prêts avec des produits de saison ou juste des astuces pratiques pour cuisiner simplement en prenant du plaisir, voici le défi famille alimentation que le centre social et ses partenaires proposent aux familles !

Source : www.cs-segalatarnais.org/famille/

DOCUMENT 11

Le défi « Familles à énergie positive »

Créé en 2008, le défi « Familles à énergie positive » propose au grand public de se mobiliser afin de lutter efficacement contre les émissions de gaz à effet de serre et réduire les factures d'énergie. Depuis 2017, le CLER* coordonne, à l'échelle nationale, cette animation conviviale visant à modifier les comportements des familles dans la vie quotidienne, à l'aide d'éco-gestes.
Développé dans le cadre d'un programme européen par l'association haut-savoyarde Prioriterre (qui en a assuré la coordination nationale entre 2008 et 2016), le défi « Familles à énergie positive » se déroule de septembre à fin avril chaque année. Il est mis en œuvre au niveau local principalement par des associations (Espaces Info Énergie) et des collectivités. À ce jour, plus de 30 000 familles différentes ont déjà participé à ce défi et ont ainsi pu démontrer l'importance des changements de comportement dans la transition énergétique.

Lors de l'édition 2015-2016, plus de 7 600 foyers français ont participé au défi et ont économisé 6,5 millions de kWh. 50 % des familles participantes envisagent également des travaux à plus long terme après la fin du Défi pour pérenniser les économies réalisées et, pourquoi pas, en réaliser encore davantage (isolation des combles, changement de fenêtres, de chauffe-eau, de chaudière…).

Les outils

- Le wattmètre : il permet de mesurer en direct la consommation des appareils électriques pour cibler les économies sur les équipements électriques les plus énergivores.
- Le « guide des 100 éco-gestes » : il devient souvent le livre de chevet des participants. En alternant entre conseils pratiques et auto-diagnostic, il permet d'évaluer son niveau en matière d'économies d'énergie afin de sélectionner les gestes les plus adaptés à sa situation.
- Les événements : les familles participantes sont invitées à se voir au moins trois fois durant toute la durée du Défi lors d'événements conviviaux.

Cette action existe grâce au soutien de l'ADEME. Deux structures du Réseau pour la transition énergétique en assurent le bon déroulé en 2017 et 2018 :

Alisée (Association ligérienne d'information et de sensibilisation à l'énergie et l'environnement) basée à Nantes

Hespul basée à Lyon.

*Le CLER : Réseau pour la transition énergétique (anciennement Comité de liaison pour les énergies renouvelables) est une association française, agréée pour la protection de l'environnement, créée en 1984. Elle a pour objectif de promouvoir les énergies renouvelables, la maîtrise de l'énergie et plus largement, la transition énergétique.

Nos missions :

- développer et animer les réseaux et les dynamiques d'échanges ; diffuser les meilleures pratiques,
- accompagner la transition énergétique grâce à des propositions formulées auprès des pouvoirs publics, de la société civile et des médias,
- informer et communiquer sur la transition énergétique grâce des outils numériques, des publications et des événements.

DOCUMENT 12

Témoignage d'une famille à énergie positive

Interview de la famille Ollivier qui a choisi de participer au défi « familles à énergie positive » organisé par l'espace Prométhée de la communauté de communes du Thouarsais (79, Deux-Sèvres)

Depuis 7 ans, la Communauté de Communes du Thouarsais propose à ses habitants de participer au défi des « Familles à Énergie Positive » (FAEP) qui consiste à réduire sa consommation d'énergie.

En 2017, la collectivité introduit deux nouveaux défis : réduire sa production de déchets ménagers et se déplacer de manière plus durable.

Comment avez-vous connu le dispositif FAEP ?

Nous avons pris connaissance de ce dispositif par Internet, en recherchant simplement des astuces pour réaliser des économies sur notre consommation électrique. Nous avons été attirés par le côté défi et nous nous sommes inscrits. Ce n'est qu'ensuite, lors des présentations des 2 autres dispositifs « famille Zéro Déchet » et « éco-mobilité », que nous avons décidé d'y participer également.

Ces défis proposent différents ateliers aidant à atteindre ses objectifs (réduire sa production de déchets et/ou optimiser ses déplacements). Quels ateliers vous ont le plus intéressés ?

En avril dernier, la conférence de Jérémie Pichon, auteur de « ma famille presque zéro déchet » nous a énormément plu. Les ateliers comme la fabrication de produits cosmétiques ou d'entretien nous ont séduits par leur côté convivial et les échanges avec les autres participants. Concernant la mobilité, nous avons apprécié la formation éco-conduite, les conseils pour réduire sa consommation de carburant et prendre ainsi de meilleures habitudes. Le prêt durant 3 semaines du Vélo à Assistance Électrique (VAE) nous a aussi convaincus car il permet d'effectuer de plus longs déplacements sans être contraints par le relief. Des gestes simples à adopter ? Nous avons remplacé le traditionnel liquide vaisselle par du savon de Marseille. Nous cuisinons beaucoup plus pour consommer du « fait-maison ». Nous avons aussi adhéré en septembre à une AMAP*, ce qui permet d'acheter des produits de saison tout au long de l'année. Les changements se sont faits étape par étape, à notre rythme. Nous pensons aussi louer un VAE sur 3 mois pour le trajet domicile-travail.

En quoi les défis proposés vous ont-ils séduits ?

Le côté « challenge » est évidemment très motivant et le fait que ces défis soient réalisés sur une période fixe, pendant quelques mois, incite également à se mobiliser.

Conseilleriez-vous ces défis à votre entourage ?

Sans aucun doute ! Nous sommes d'ailleurs prêts à nous réinscrire en 2018. On voit que cela fonctionne avec les résultats des derniers défis et cela donne encore envie de s'améliorer !

*Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne

Source : https://www.thouars-communaute.fr/Fichiers/Quotidien/defi%20mobilite/Extrait_ITW_FAEP_THOUARS.pdf

DOCUMENT 13

Des financements mobilisés pour le PCET du PETR

L'ADEME est le principal financeur des actions de transition énergétique du Pôle. C'est à travers un Contrat d'objectif territorial énergie-climat (COTEC) de 3 ans que sont suivis l'ensemble des projets pour lesquels l'ADEME apporte son soutien au territoire. En échange, le Pôle s'engage sur des objectifs de moyens. L'intérêt du COTEC est qu'il permet de dédier une partie importante du financement total à des actions d'animation et de communication – par opposition à des investissements.
Le COTEC encadre donc une partie de l'animation du Plan climat et permet un prolongement de la mission de Conseil en énergie partagée, de la plateforme de rénovation REHAB et des démarches individuelles des collectivités. S'ajoute également la mise en œuvre de la convention Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV), que le Pôle a coordonnée en 2015 et 2016 pour les communautés de communes, les communes et les syndicats. La convention en elle-même fait bénéficier le Pôle et ses collectivités de 2 millions d'euros, essentiellement fléchés vers des investissements.
En parallèle, le territoire bénéficie depuis 1999 d'un soutien de l'Union européenne. Retenu par la région Midi-Pyrénées en 2015 pour le programme LEADER 2014-2020, il s'est vu allouer une nouvelle enveloppe FEADER de plus de 2 millions d'euros. Ce montant est plus largement destiné à des actions de développement local ; côté transition énergétique, il finance ou co-finance par exemple la mise en place de la plateforme de la rénovation énergétique, des actions de mobilité durable ou l'accompagnement au développement de certains projets d'énergie renouvelable.
Pour mettre en place ces actions sur le territoire et assurer l'animation auprès des différents acteurs, le Pôle Albigeois-Bastides emploie deux conseillers énergie pour les particuliers, un Conseiller en énergie partagé (CEP), un chargé de mission LEADER qui anime aussi les actions mobilité, et enfin un chef de projet climat-énergie.
Le projet de territoire 2014-2020, réalisé de manière participative, définit la stratégie et les missions du territoire et apporte une cohérence à l'ensemble des actions. Il s'articule par exemple avec le Contrat Régional Unique 2015-2017 signé par le Pôle avec la Région Occitanie, axé sur le développement de l'attractivité et de l'emploi dans le territoire.
Dans la pratique, articuler le programme LEADER et les projets ADEME représente parfois une difficulté, notamment du fait des différences dans les modalités de fonctionnement.
Le Pôle a aussi constitué un comité de pilotage pour suivre les projets soutenus par l'ADEME, qui permet d'informer les élus et les partenaires du territoire de l'avancée des projets.

Source : https://www.territoires-energie-positive.fr/territoires/bonnes-pratiques/le-pole-albigeois-bastide-une-animation-tout-en-souplesse-et-adaptation

DOCUMENT 14

Calendrier des événements du développement durable

Salon Produrable : 9 et 10 avril 2019 au Palais des Congrès (Paris)
Journée mondiale de la santé : 7 avril 2019
Journée mondiale sur la sécurité et la santé au travail : 28 avril 2019
Quinzaine du commerce équitable : mai 2019
Semaine du développement durable 2019 : du 30 mai au 5 juin 2019
Le Printemps bio 2019 : du 1er au 15 juin 2019
Journée Mondiale de l'environnement : 5 juin 2019
Semaine pour la Qualité de vie au travail 2019 : juin 2019
Semaine européenne de l'énergie : du 15 au 19 juin 2019
Semaine de la mobilité : septembre 2019 (dates à confirmer)
Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées : novembre 2019 (dates à confirmer)
Mois sans tabac : novembre 2019
Mois de l'économie sociale et solidaire (ESS) : novembre 2019
Semaine européenne de réduction des déchets 2019 : novembre (dates à confirmer)

Source : https://www.ateliersdurables.com/les-evenements-du-developpement-durable-2019/

DOCUMENT 15

Le challenge de la mobilité

Les valeurs du Challenge
Challenges ou défis de la mobilité, on retrouve partout en France ce type d'initiatives, organisées sur une ou plusieurs journées. Des appellations différentes, des modalités de participation spécifiques à chaque territoire mais un seul but commun : sensibiliser et valoriser les modes de transport alternatifs à la voiture individuelle.
L'ADEME et le Club de la mobilité organisent plusieurs challenges dans la Région Nouvelle-Aquitaine, ils ont recensé pour vous les différentes manifestions de promotion de la mobilité durable.

Les origines du Challenge de la Mobilité :
En 2017, le challenge de la mobilité « pour un jour ou comme toujours, au travail, j'y vais autrement », c'est :

- plus de 307 établissements (privés, publics et associatifs) et 9 200 salariés participants,
- un taux de fidélisation de 70 %,
- 16 tonnes d'équivalent CO2 évitées grâce au report modal,
- et surtout un effet significatif sur les comportements de mobilité puisque 64 % des automobilistes participants affirment avoir changé leurs habitudes de déplacement et utiliser régulièrement (plus de 1 fois par semaine) un mode alternatif.

(Enquête réalisée auprès des participants au challenge de la mobilité).

2011 voit l'émergence simultanée des deux plus importants Challenges organisés en France, à Bordeaux et en Rhône Alpes. Les établissements participants sont très réceptifs, encourageant les organisateurs à reconduire l'événement chaque année.
En Nouvelle-Aquitaine, progressivement de nouvelles agglomérations de la région viennent grossir les rangs, avec Pau et Bayonne, puis Lacq-Orthez et Agen. Enfin depuis la création de la Région Nouvelle-Aquitaine c'est Angoulême, Niort, Dax, Oléron, Poitiers, Brive, la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud, Châtellerault, Haut-Béarn, Mont-de-Marsan, La Rochelle, Aunis Atlantique et Arcachon qui ont rejoint le dispositif.

Qui est concerné ?
Tous les établissements publics, privés ou associatifs et quelle que soit leur taille, situés dans les agglomérations participantes.
Tous les salariés temporaires et permanents, travaillant le jour ou les jours du Challenge, peuvent participer.

Comment se déroule le challenge ?

- l'établissement s'inscrit sur le site Internet du Challenge jusqu'au 16 septembre 2018 ;
- l'établissement mobilise ses salariés grâce aux supports proposés et téléchargeables sur la plateforme web ;
- un identifiant d'établissement est généré lors de l'inscription. Le référent qui a inscrit l'établissement le transfère à l'ensemble des salariés. Ces derniers se rendent sur la plateforme pour s'enregistrer et renseigner les informations relatives à leurs trajets ;
- à partir du 16 septembre 2018, les salariés seront sollicités pour confirmer leur inscription et/ou renseigner leur trajet.

Afin de faire de cette journée un véritable temps d'échange et de renforcer la cohésion de groupe, les établissements sont invités à prévoir des animations : accueil convivial des salariés, stands d'information, démonstrations de vélo à assistance électrique, etc.
Si des salariés n'ont pas accès à Internet, des bulletins de participation imprimables sont disponibles dans les espaces de téléchargement. Le référent d'établissement les met à disposition des salariés (aux entrées du site, à l'accueil ou encore sur les lieux où sont pris les repas), il les centralise et compile lui-même les résultats sur la plateforme web.
Les établissements gagnants seront récompensés lors d'une cérémonie de remise des prix dans le courant du mois d'octobre 2018 dans chacune des agglomérations participantes.

DOCUMENT 15 (suite)

Que récompense-t-on ?
La mobilisation des salariés : les établissements qui ont le plus fort taux de participation sont gagnants (salariés venus en mode alternatif/nombre total de salariés de l'établissement).
En cas d'ex æquo, le nombre de kilomètres en report modal départagera les établissements.
Nous donnons donc à cette occasion leur chance aux établissements qui réussissent à faire essayer un mode alternatif à leurs salariés.

Catégories d'établissements :
Les établissements concourent contre des établissements de taille similaire. Les différentes catégories sont les suivantes :

- moins de 20 salariés ;
- de 20 à 99 salariés ;
- de 100 à 499 salariés ;
- 500 salariés et plus.

Que gagne-t-on ?
Les prix seront déterminés par les organisateurs d'ici le 16 septembre 2018. Un prix sera décerné à chacune des catégories d'entreprises décrites ci-dessus et dans chacune des agglomérations.
Les prix sont remis dans le courant du mois d'octobre 2018 dans chaque agglomération.
Le Challenge contribue aussi à modifier les comportements dans la durée. Pour mémoire, 30 % des participants changent réellement de mode de transport le reste de l'année, et 70 % des participants réitèrent leur engagement !
Les inscriptions (libres et gratuites) se poursuivent jusqu'au jour du Challenge. Tous les renseignements peuvent être obtenus sur le site du Challenge de la mobilité.

Source : https://www.challengedelamobilite.com/page/mode-d-emploi-etablissements.html